VILLE DE VERSOIX

Séance du Conseil Municipal du 16 avril 2018

PROJET DE DELIBERATION

« CRÉDIT DE FRS 290'000.- DESTINÉ À L'ACQUISITION DE PANNEAUX D'INFORMATION LUMINEUX À MESSAGES VARIABLES»

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la volonté d'installer sur la Commune de Versoix des panneaux d'information lumineux à messages variables de manière à améliorer la communication de la Ville destinée à ses administrés ;

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 21 mars 2018, qui décrit les coûts de mise en place ainsi que les buts visés par l'installation de ces panneaux ;

Vu le préavis de la Commission Culture et Communication dans sa séance du 28 mars 2018 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances, dans sa séance du 12 avril 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTE / REFUSE

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir et installer des panneaux d'information lumineux à messages variables, tel que décrit dans le message joint à la présente version définitive validée par le Conseil administratif, en séance du 21 mars 2018.

2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 290'000.- destiné à acquérir et installer les panneaux cités au point 1 ci-dessus.

3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix des ordres de paiements à concurrence de Frs 290'000.- pour acquérir et installer les panneaux cités au point 1 ci-dessus.

4. De comptabiliser la dépense nette prévue de Frs 290'000.- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Versoix dans le patrimoine administratif.

5. D'amortir la dépense nette prévue de Frs 290'000.-, au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 02.33 dès 2018.